

AVIS PUBLIC D'APPEL A CANDIDATURE – COMMUNE DE SAINT-DENIS

PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE :

ACTIVITE A VOCATION COMMERCIALE POUR L'INSTALLATION D'UN FOODTRUCK A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DE LA PLACE JEAN JAURES A SAINT DENIS

ARTICLE 1 : OBJET

Après plus de 2 ans de travaux, notre fameuse place Jean Jaurès, en face de l'emblématique cathédrale Basilique de Saint-Denis, sera enfin livrée le 1er mars 2025.

A cette occasion, notre ville prépare avec enthousiasme l'inauguration de sa nouvelle place, et pour rendre cet événement encore plus spécial, nous recherchons un foodtruck sucré pour venir régaler les visiteurs. L'idée est de proposer une offre gourmande, en créant une ambiance conviviale et festive.

Le foodtruck sera placé sur un lieu stratégique de la place, prêt à servir l'ensemble des visiteurs qui participeront à cette journée unique (13h00-20h00), émaillée de nombreuses activités culturelles, artistiques, ludiques et bien sûr musicales.

La Ville de Saint-Denis met donc à disposition :

- 1 emplacement pour un foodtruck, proposant une offre de restauration sucrée (barbe à papa, churros, crêpes, gaufres, glaces...)

Conformément aux articles L. 2122-1 et L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la présente procédure de sélection préalable vise à la délivrance par la Commune de Saint-Denis d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public pour la journée du 1^{er} mars 2025, permettant à l'occupant de procéder à une exploitation économique en proposant une activité de foodtruck.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES EMPLACEMENTS

- 1 emplacement pour une offre de restauration sucrée est ouvert.

Emplacement pourvu de raccordement électrique.

ARTICLE 3 : CONDITIONS GENERALES DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

En tout état de cause, conformément aux articles L. 2121-1, L. 2122-1 et L. 2122-2 du code général de la propriété des personnes publiques, l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ainsi délivrée demeure précaire et révoquable et doit rester compatible avec l'affectation et la conservation du domaine. L'occupant n'a aucun droit acquis au renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire accordée.

La convention prévoira notamment les obligations suivantes :

- l'occupant installera son foodtruck sur les emplacements prévus, dans l'état constaté lors de la visite préalable contradictoire sans qu'il ne puisse exiger de la Commune la réalisation de quelconques travaux pour son installation ;
- l'occupant devra souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle et d'exploitation couvrant les éventuels dommages liés à l'activité exercée sur les emplacements, valable pour toute la durée de l'occupation, et transmettre l'attestation correspondante à la Commune ;

- l'occupant devra procéder à ses frais au nettoyage des espaces publics situés dans un rayon de 10m autour de son foodtruck ;
- l'occupant devra supporter seul toutes les contributions, taxes et impôts afférents à son activité.

ARTICLE 4 : REDEVANCE

En application de l'article L. 2125-1 et L. 2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation d'un emplacement donnera lieu au paiement d'une redevance respective, tenant compte des avantages procurés au titulaire de l'autorisation.

Cette redevance d'un montant de **101€/jour** sera versée à l'établissement public territorial de Plaine Commune, gestionnaire du domaine public communal, conformément à la RODP.

ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION

L'occupant sera sélectionné après étude de l'ensemble des candidatures présentées dans le délai imparti et dans le respect des principes d'impartialité et de transparence.

Les candidatures seront examinées en fonction des critères suivants :

- Critère 1 : L'originalité, la qualité des produits et la variété des menus proposés et l'esthétisme du Foodtruck/stand **(40%)**
- Critère 2 : Préservation de l'environnement : mesures liées à la gestion des ordures ménagères, tri des déchets, emballages utilisés, propreté de l'espace public autour du Foodtruck, à la limitation des nuisances sonores, à la récupération des eaux usées, au respect de la libre circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite **(30%)**
- Critère 3 : Expérience professionnelle et motivation **(30%)**

ARTICLE 6 : CALENDRIER ET MODALITES DE CANDIDATURE

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 février 2025.

Le dossier de candidature à compléter est téléchargeable sur les sites de la ville ou à retirer auprès de la mairie de Saint-Denis – Accueil de la Direction du commerce - Services municipaux Saint-Jean – 4ème étage - 6, rue de Strasbourg - 93200 Saint-Denis.

Le dossier de candidature complété est à adresser par voie postale ou à déposer sur place à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Denis

Direction du commerce – 4ème étage

6, rue de Strasbourg

93200 Saint-Denis.

Ou à envoyer par mail à : commerces@saintdenis.fr

Le dossier de candidature doit OBLIGATOIREMENT comporter TOUTES les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité ;
- Un extrait K-bis ou de n° de SIRET de **moins de 3 mois** ;
- Une attestation d'assurance responsable civile professionnelle liée à l'activité et responsabilité civile d'exploitation avec période de validité ;
- La description de l'activité avec caractéristiques techniques, photos, schémas et tarification ;
- La déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale - CERFA 13984*05 ;
- Une photocopie de la carte de commerçant ambulant, si non dyonisien ;
- Une photocopie de la carte grise du véhicule utilisé ;
- Une photographie et un descriptif du véhicule et du matériel utilisé ;
- Une attestation de formation en hygiène alimentaire ;
- **Le dossier de candidature dûment complété, joint en annexe du présent appel à candidature.**

ARTICLE 7 : EXAMEN DES DOSSIERS

Seuls les dossiers complets et déposés au plus tard le 15 février 2025 seront examinés par la commission d'attribution.

Les candidatures complètes seront examinées sur la base des principes et critères fixés à l'article 5 du présent appel à candidature. Si elle le juge nécessaire, la Commune pourra contacter les candidats afin d'obtenir des précisions sur leur projet. La Commune se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si elle considère que les candidatures ne sont pas satisfaisantes ou pour un motif d'intérêt général. La Commune n'est en aucun cas tenue par un quelconque délai de désignation.

ARTICLE 8 : ANNEXES

Les annexes au présent avis sont les suivantes :

- Dossier de candidature à compléter
- Grille des tarifs d'occupation du domaine public 2025

DOSSIER DE CANDIDATURE « INAUGURATION DE LA PLACE JEAN JAURES »

(A compléter et renvoyer obligatoirement)

COORDONNEES DU CANDIDAT

Raison sociale :

N° KBIS ou SIRET :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Nom et prénom du porteur de projet :

☎ Portable :

@Email : Site internet :

DESCRIPTIF DU PROJET

Motivations professionnelles :

Le candidat pourra exprimer son projet en répondant aux questions suivantes :

Mes expériences professionnelles dans la restauration lors d'évènements :

-
-
-

Mes souhaits et mes perspectives de développement :

-
-
-

Contenu et objectifs du projet :

Le candidat pourra exprimer son projet en répondant aux questions suivantes :

Quelle activité/gamme de produits souhaitez-vous développer (décrivez votre carte) ?

-
-
-
-

Quelle est la fourchette de prix de vos produits ?

-

Quels sont les signes de qualité des produits proposés (qualification, label...) ?

-

Quelle est votre filière d'approvisionnement ?

-

Quelle est l'adresse du laboratoire de fabrication pour les plats cuisinés ?

-

Renseignez obligatoirement les caractéristiques techniques de votre véhicule (longueur, largeur, hauteur, poids ...) :

-

Décrivez le matériel utilisé et ses caractéristiques techniques (puissance totale en watts obligatoire) :

-

Décrivez les dispositions envisagées pour la préservation de l'environnement (soyez exhaustifs) :

-

Commentaires :

-

J'atteste sur l'honneur les déclarations mentionnées ci-dessus et JE M'ENGAGE à mettre en œuvre mon projet tel que décrit dans le dossier de candidature et à respecter le règlement du marché en vigueur.

Fait à : le

Signature :